



Audit – Bureau de Paris  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## FONDS DE DOTATION ROBERT DEBRE

Siège social : 48, Boulevard Sérurier  
75019 PARIS

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## FONDS DE DOTATION ROBERT DEBRE

Siège social : 48, boulevard Sérurier  
75019 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A Mesdames et Messieurs les administrateurs du Fonds de Dotation ROBERT DEBRE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation ROBERT DEBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre Fonds de dotation comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations et fondations. La partie 3.7 Fonds dédiés de l'annexe présente les mouvements intervenus sur les fonds dédiés au cours de l'exercice. Nous nous sommes notamment assurés sur la base de la documentation juridique obtenue et des contrôles par sondages des dépenses réalisées, de la correcte évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de dotation.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 15 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Cyrille BAUD

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	40 000	12 000	28 000	28 000
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>40 000</b>	<b>12 000</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>					
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	155 454		155 454	299 858	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance			131	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>155 454</b>		<b>155 454</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>195 454</b>	<b>12 000</b>	<b>183 454</b>	<b>327 989</b>	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b> Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					

**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	98 354	90 795
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(2 805)</b>	<b>7 559</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>95 550</b>	<b>98 354</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>95 550</b>	<b>98 354</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	85 404	55 404	
<b>Total des fonds dédiés</b>	<b>85 404</b>	<b>55 404</b>	
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 500	174 230	
<b>DETTES DIVERSES</b> Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>2 500</b>	<b>174 230</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>183 454</b>	<b>327 989</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 804,51)	7 559,26	
(1) Dont à moins d'un an	2 500	174 230	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		3 330
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations	31 612	13 228
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		12 370
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>31 612</b>	<b>28 928</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 417	9 056
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 417</b>	<b>167 041</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>27 195</b>	<b>(147 168)</b>
<b>Charges financières</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		46
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>			<b>46</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>27 195</b>	<b>(147 122)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
Impôts sur les sociétés			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			167 041
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées		30 000	12 360
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>31 612</b>	<b>196 016</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>34 417</b>	<b>188 457</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(2 805)</b>	<b>7 559</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

# 1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

## 1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

Objet social

Le Fonds de dotation Robert-Debré a pour objet la santé de l'enfant et de la femme enceinte par le soutien à la recherche, l'enseignement, l'éducation à la santé, la bienfaisance ainsi que l'abondement des ressources des établissements publics établis sur le site hospitalo-universitaire Robert-Debré Paris.

### 1.1.1- Activités

La principale activité est la recherche de dons pour financer des matériels chirurgicaux ainsi que la recherche sur l'autisme chez les enfants.

### 1.1.2- Moyens mis en œuvre

- Moyens financiers : la générosité publique
- Moyens humains : une équipe d'une dizaine de personnes bénévoles
- Partenariats

Le fonds de dotation est partenaire de l'Hôpital Robert DEBRE.

## 1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

L'activité du Fonds de Dotation s'est poursuivie sur l'exercice 2022.

Les produits se sont élevés à 31 612 euros contre 13 228 euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation fixes n'ont pratiquement pas varié d'un exercice sur l'autre.

Le Fonds de Dotation a respecté sur cet exercice les engagements pris l'exercice précédent dans le cadre de son objet social :

- convention signée avec l'INSERM (Institut National de la recherche médicale) pour le financement conjoint d'un matériel informatique d'une valeur totale de 103 000 euros. La participation du Fonds s'est élevée à 25 000 euros. Cette somme a été versée tout début janvier 2022.
- Versement d'un montant de 141 042 euros pour l'achat d'un matériel informatique et audiovisuel en complément de l'installation du Robot pédiatrique pour la formation de chirurgien.

Le fonds de dotation a par ailleurs l'engagement d'aider au financement un robot ORL d'une valeur de 330 000 euros. L'engagement moral du Fonds de de dotation s'élève à 165 000 euros. La convention correspondante sera effectuée en début 2023.

Tous ces évènements sont sans incidence sur le résultat de l'exercice puisqu'ils concernent les fonds dédiés.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 2 805 euros contre un excédent de 7 559 euros en 2021.



### 1.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement de l'annexe aux comptes sociaux.

## 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION

### 2.1 Généralités

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### 2.2 Changements de méthode comptable et de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au titre de l'exercice écoulé. Les comptes présentés au titre de l'exercice 2022 sont en tous points comparables à ceux de l'exercice 2021.

### 2.3 Amortissements et immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### 2.4 Autres créances et dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur enregistrée au bilan.

### 2.5 Fonds associatifs

Le fonds de dotation Robert DEBRE présente un fonds associatif d'une valeur de 95 550 euros au 31 décembre 2022. Sur décision du Conseil d'Administration, le résultat excédentaire de l'exercice 2021 a été intégré dans les fonds associatifs.



## **2.6 Engagements financiers**

Néant

## **2.7 Rémunération des organes de direction**

Au titre de l'exercice, les membres du Conseil d'Administration du Fonds de dotation Robert Debré n'ont pas perçu de rémunération, ni ne bénéficient d'avantages en nature.

## **2.8 Effectif moyen**

Néant.



### 3 NOTES SUR LE BILAN

#### DETAIL DES COMPTES DE L'ACTIF

#### 3.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

Les valeurs immobilisées du Fonds de dotation présentent une valeur nette d'amortissements et de provisions de 28 000 €.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31-12-2022

	Valeurs brutes au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Tableau d'artiste	40 000	0	0	40 000
<b>Total 1</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Total 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>

#### 3.2 Tableau de variation des amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31-12-2022

	Provisions au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 000</b>			<b>12 000</b>
<b>Total 1</b>	<b>12 000</b>			<b>12 000</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Total 2</b>				
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>12 000</b>			<b>12 000</b>

### 3.3 Créances

Néant

### 3.4 Dettes

#### ETAT DES DETTES ET LEURS ECHEANCES AU 31/12/2022

Dettes	Montant brut	Échéances à moins 1 an	Degré d'exigibilité du passif	
			Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus clients				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 500	2 500		
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>		

#### DETAIL DES COMPTES DU PASSIF

### 3.5 Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminution	Affectation résultat N-1	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	90 795			7 995	98 354
Autres réserves					
Résultat	7 995		2 805	-7 995	-2 805
<b>Total</b>	<b>98 354</b>		<b>2 805</b>		<b>95 550</b>

### 3.6 Provisions

La provision de 12 000 euros pour une dépréciation éventuelle d'un tableau d'artiste évalué 40 000 euros à l'actif du bilan n'a fait l'objet ni de complément ni de réduction cet exercice en raison de l'absence d'évènement la concernant.



### 3.7 Fonds dédiés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds dédiés sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projet sans dépense au cours des deux derniers exercice
Subvention d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à générosité du public	55 404	30 000	-	-	-	85 404	43 044
ROBOT	55 404	30 000	-	-	-	85 404	43 044
<b>Total</b>	<b>55 404</b>	<b>30 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85 404</b>	<b>43 044</b>

## 4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Ressources

Au cours de l'exercice, le Fonds de dotation Robert DEBRE a reçu les ressources suivantes :

Rubriques	Montant
Dons membres Lions international	1 500
Autres dons	30 112
<b>Total</b>	<b>31 612</b>

### 4.2 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

- Bénévolat

Comme indiqué précédemment, il n'a pas été indiqué de contribution volontaire en nature cet exercice, le confinement rendant très difficile toute tentative d'évaluation.

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Effectif au 31 décembre 2022

- NEANT

### 5.2 Engagements hors bilan donnés

L'exercice 2022 ne constate aucun engagement hors bilan donné.



### **5.3 Engagements hors bilan reçus**

L'exercice 2022 ne constate aucun engagement hors bilan reçu.

### **5.4 Honoraires des commissaires aux comptes**

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2022 ressort à 2 520 € TTC.



## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	90 795	7 559		98 354
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	7 559		7 559	
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>98 354</b>	<b>7 559</b>	<b>7 559</b>	<b>98 354</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
<b>TOTAL</b>				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
ROBOT PEDIATRIQUE	55 404		30 000	85 404
Total	55 404		30 000	85 404
Legs et donations				
Total				
<b>TOTAL</b>	55 404		30 000	85 404

# Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations	12 000			12 000
	incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>12 000</b>			<b>12 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 000</b>			<b>12 000</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					